



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

V/Réf. : dossier 52325 (corr : G. DE LATTE)

N/Réf. : AA/AH/ AND20278_685_PU_VanLint_15

Bruxelles, le 07/02/2022

Annexe : /

Objet : ANDERLECHT. Rue Van Lint, 15. Demande de permis d'urbanisme portant sur la réaffectation du rez-de-chaussée en logement.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 17/01/2022, nous vous communiquons *l'avis* rendu par notre Assemblée en sa séance du 2/02/2022, concernant le dossier sous rubrique.

La demande concerne l'immeuble de rapport situé 15, rue Van Lint, compris dans la zone de protection de la Maison communale, classée comme monument. Elle porte sur la réaffectation du rez-de-chaussée commercial en logement. À cet égard, les plans renseignent le remplacement de la devanture existante par une baie de fenêtres sur allège en pierre bleue.

Selon la CRMS, la suppression de la devanture au profit d'une baie sur allège est positive et sera sans incidences sur l'intérêt patrimonial du monument classé situé en face. Afin de rendre cette transformation plus qualitative, la CRMS demande cependant de renoncer aux châssis en PVC actuellement proposés et d'opter pour des menuiseries en bois peint.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Ch. FRISQUE
Président f.f.

c.c. :

hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ;
kbogaerts@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
urban_avis.advises@urban.brussels